



Monsieur Hervé GRANIER
Maire de Gardanne
Hôtel de Ville

à Gardanne, le *mercredi 9 juin 2021*

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 15 juin 2021 pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires de la Ville de Gardanne

Monsieur le Maire,

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale concernant particulièrement la valeur du point, synonyme de blocage des rémunérations indiciaires pour les agents publics. Ce blocage a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat qui ne peut se poursuivre, ni être compensée par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires, d'autant qu'il impacte également le niveau des retraites.

Par courrier en date du *12 avril 2021*, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA FP, FO, FSU, Solidaires et UNSA de la Fonction Publique ont demandé au gouvernement d'ouvrir d'urgence une négociation salariale pour améliorer les carrières de tous les agents publics au niveau national comme l'autorise l'ordonnance n° 2021-174 du *17 février 2021* relative à la négociation et aux accords collectifs dans la Fonction Publique. Ce droit d'initiative aux organisations syndicales, dès lors qu'elles le sollicitent majoritairement, permis par cette même ordonnance, n'a pas été entendu par le gouvernement.

Pour le Syndicat CGT des Territoriaux de Gardanne, la reconnaissance des agents de la Fonction Publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par le dégel du point d'indice et des mesures générales indiciaires, notamment l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à tou-te-s ainsi que la revalorisation des filières féminisées.

Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur des mesures ciblées et catégorielles, elles ne sauraient être suffisantes et elles n'endigueront pas la dégradation continue du pouvoir d'achat des personnels ni le décalage croissant entre les exigences de qualifications et la rémunération. De surcroît, elles génèrent des iniquités et, souvent, mettent à mal la grille indiciaire.

Notre syndicat estime indispensable que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales où l'incontournable augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales seront examinées et prises en compte. Dans la période, alors que les agents territoriaux ont démontré par leur engagement sans faille leur rôle central en exerçant leurs missions dans un contexte très dégradé de crise sanitaire et sociale, le gouvernement continue de leur appliquer sa politique régressive.

La CGT réaffirme son opposition à la loi dite de Transformation de la Fonction Publique du *6 août 2019*. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction Publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

La CGT s'oppose à l'application des mesures contenues dans la loi de transformation de la fonction publique et en revendique l'abrogation.

Dans de nombreuses collectivités, des mobilisations des agent-e-s sont initiées contre l'augmentation du temps de travail ou la précarité grandissante, pour l'amélioration des conditions de travail. Avec eux, nous refusons le « *vol de congés* » par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607 heures annuelles alors que les agents territoriaux voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs arrêts de travail augmenter, sur fond d'explosion du chômage. C'est ce que nous avons pu constater et nous y opposer localement pour la Police Municipale. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail. La reconnaissance de la pénibilité des métiers dits exposés est aussi à mettre en œuvre rapidement, faute du maintien de nos acquis locaux, obtenus par la lutte.

Nous n'acceptons pas les atteintes au droit de grève qui empêchent les agents de lutter contre la pénurie de moyens et de personnel et la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office, la suppression des CHSCT au profit d'une instance unique et au détriment de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents, l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial. Localement, la modification des pratiques de retenues sur salaires lors d'un mouvement de grève, sans en informer les agents, participant ainsi à leur démobilisation et à la mise à mal de nos mouvements, reste pour nous inadmissible. Nous revendiquons donc le retour aux pratiques connues des agents de notre collectivité, en la matière.

Sur le plan local encore, nous enrichirons notre cahier revendicatif local, par la finalisation de notre démarche consultative, initiée depuis quelques mois, en tournées de service et assemblées des personnels par service, au sein d'une assemblée générale du personnel. Comme vous le savez, celle-ci aura lieu *jeudi 10 juin 2021* (à 11h ou à 13h30, au choix de l'agent, de façon à réduire l'impact sur la continuité des services). Elle aura donc pour objectif de réaffirmer collectivement les revendications locales que nous avons déjà portées à votre attention, lors de notre mouvement de grève du *08 avril dernier* :

- **Le maintien de nos acquis (jours fériés locaux),**
- **La suppression de toute forme de service minimum,**
- **L'association des personnels aux prises de décisions qui les concernent,**
- **Le maintien du lien entre RIFSEEP et grade, seule garantie contre le clientélisme,**
- **Des lignes directrices de gestion permettant un déroulement de carrière pour tous et tout au long de la carrière,**
- **La réattribution du bon d'achat vestimentaire (nous sommes force de proposition pour sa critérisation).**

Ce cahier revendicatif sera donc enrichi par les débats de l'assemblée générale du *10 juin*. Aussi porterons-nous à votre attention ces enrichissements, à l'issue de cette assemblée.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à faire du *15 juin* prochain une journée d'actions et d'interventions au cours de laquelle les agent-e-s porteront à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications. Si, bien entendu, vous l'aurez compris, celles touchant au pouvoir d'achat seront au cœur de la mobilisation, d'autres exigences essentielles touchant à l'emploi, au temps de travail, aux missions publiques et aux problématiques locales feront partie intégrante de cette journée unitaire.

En conséquence, le Syndicat CGT des Territoriaux de Gardanne dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du *mardi 15 juin 2021* pour l'ensemble des agent-e-s de la collectivité.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations

Pour le Syndicat CGT des Territoriaux de Gardanne :



CGT Territoriaux Gardanne
3120 GARDANNE

Copie pour information adressé à l'attention de : Madame Martine Hoarau (Directrice Générale Adjointe des Services), Madame Amélie Paget (Directrice des Ressources Humaines) et aux agents concernés